

**PÔLE CULTURE  
BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES DE METZ**

METZ, le 30 septembre 2010

**23**

**R A P P O R T**

**OBJET : DIVERSIFICATION DES SERVICES ET NOUVELLES TARIFICATIONS.**

Le service des Bibliothèques-Médiathèques de Metz propose d'élargir les services rendus aux usagers afin de mieux répondre à leurs attentes en termes de prêt, d'édition et de reproduction de documents, et de diversifier par là-même ses recettes. Dans cette perspective, il est proposé :

- d'élargir aux documents sonores le dispositif autorisant le don aux organismes sociaux ou éducatifs et la vente au public d'imprimés retirés des collections (délibération du 18 décembre 2008), aux conditions tarifaires suivantes :
  - CD simple, à 1 € l'unité
  - Coffret, à 3 € l'unité
- en complément du cabas commercialisé par le service, de mettre en vente de nouveaux produits, notamment exploitables à l'occasion de l'extension « Services numériques » de la Médiathèque du Pontiffroy :
  - casques audio, à 2 € l'unité
  - clés USB avec le logo des BMM, à 6 € l'unité

Il est proposé de réserver, compte tenu de leur caractère promotionnel (logo des BMM), 1/5ème des clés USB réalisées à des fins de communication.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

**OBJET : DIVERSIFICATION DES SERVICES ET NOUVELLES TARIFICATIONS.**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la nécessité de d'élargir les services rendus aux usagers afin de mieux répondre à leurs attentes en termes de prêt, d'édition et de reproduction de documents, et de diversifier par là-même ses recettes ;

CONSIDERANT que la diversification des supports sert la communication du service ;

**DECIDE**

- D'autoriser la vente de documents sonores retirés des collections de prêt, aux conditions suivantes :
  - o CD simple, à 1 € l'unité
  - o Coffret, à 3 € l'unité.
- De mettre en vente de nouveaux produits :
  - o casques audio, à 2 € l'unité
  - o clés USB avec le logo des BMM, à 6 € l'unité.
- De réserver 1/5ème des clés USB réalisées à des fins de communication.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE